



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
19.05.2006

Date de la convocation des conseillers:  
19.05.2005

point de l'ordre du jour :  
07/C-03

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 2 juin 2006**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Codello, Wohlfarth, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

**Absents :** Braz, échevin, Snel, Huss, Hildgen, Zwally, Weidig, conseillers

## Le Conseil Communal;

Objet: Engagement à durée déterminée d'un éducateur gradué pour les besoins du projet « Ganzdagsschoul ».

Considérant qu'un poste d'éducateur gradué a été déclaré temporairement vacant pour les besoins du projet « Ganzdagsschoul » en date du 1<sup>er</sup> avril 2006.,

Considérant que le nouveau titulaire sera engagé moyennant un contrat de travail à durée déterminée pour une période de deux ans sous le régime de l'employé privé moyennant un degré d'occupation de 40/40ièmes,

Vu le relevé des candidatures présentées établi par le service du personnel,

Vu l'avis du groupe de travail du 31 mai 2006 lequel a été chargé de l'analyse des candidatures présentées,

Vu l'avis de la commission du personnel du 28 mai 2006,

Vu les règlements grand-ducaux du 15 novembre 2001 concernant le régime et la rémunération des employés communaux,

Vu les dispositions des articles 19 alinéa 3, 32, 33, 34 de la loi communale du 13 décembre 1988,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins procède au vote secret qui a donné les résultats suivants:

Nombre de votants : 13

Majorité: 6

Le vote a lieu entre les candidats Andriani, Belova, Beffort, Braojos, Brosius, Brunelli, Cardarelli, Da Costa Calcada, Di Nardo, Gieres, Goerres, Gommès, Hansen, Jacoby, Karels, Koener, Martin, Ruppert, Schaefer et Wester

Ont obtenu :

Goerres Yann  
Beffort Luc

7 voix  
3 voix

Blanc

3 voix

A la suite de ces votes,

1. **Monsieur Goerres** est engagé comme éducateur gradué pour les besoins du projet « Ganzdagsschoul » moyennant un contrat de travail à durée déterminée de deux ans.
2. **Monsieur Goerres** est engagé comme éducateur sous le régime de l'employé privé moyennant un degré d'occupation de 40/40ièmes.
3. **Monsieur Goerres** s'oblige à se conformer aux instructions de ses chefs hiérarchiques et à garder le secret sur les informations confidentielles qui viendraient à sa connaissance soit du fait, soit à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sauf le cas où cet exercice implique communication des informations dont il s'agit ou si l'autorité compétente l'a expressément autorisé à en faire état.
4. Les indemnités revenant au nouveau titulaire est fixée comme suit, en application du règlement grand-ducal du 15 novembre 2001 concernant la rémunération des employés communaux:

Chapitre VI

Carrière des employés exerçant un emploi éducatif ou social

Educateur gradué

Grade de début : grade 8.

Conformément au degré d'occupation, le nouveau titulaire touche 40/40ièmes de l'indemnité qui résulte de ce classement.

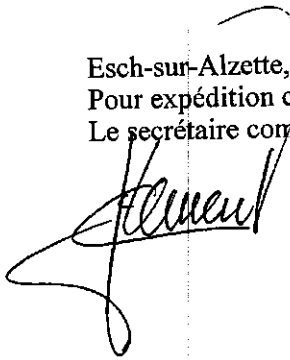
Le collège échevinal est autorisé à conclure dans ce sens un contrat de travail avec l'intéressé.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2006  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,

